

LE SPECTATEUR

VOL. I NO. 90

HULL, P. Q., MARDI, 22 AVRIL 1890

UN AN \$2 ET \$1

AUX LIBRES ET

Independants Electeurs

DE LA

CITE D'OTTAWA

MESSIEURS LES ELECTEURS :

Par suite de la mort du regretté M. Perley, le député senior de notre cité, vous êtes requis de choisir un représentant pour remplir la vacance ainsi créée pendant la dernière session du présent Parlement.

On m'a demandé de devenir candidat pour ce siège au nom de l'Association des Equal Rightistes d'Ottawa et bien que personnellement je n'aie aucun goût à entreprendre les labeurs qu'impose une campagne électorale, en ce temps de crise que subit mon pays, par le sentiment des devoirs que tous ont à rendre à leur patrie commune, moi comme citoyen je me suis senti forcé d'accepter l'appel que m'ont fait ceux de mes concitoyens qui me croient digne de les représenter au Parlement, et je viens m'annoncer à vous comme candidat et solliciter vos suffrages.

En me rendant à l'invitation que me fait l'Association des Equal Rightistes, je désire dès maintenant proclamer de la façon la plus claire et la plus explicite que je ne suis pas du tout un candidat hostile soit aux Catholiques Ramains, soit à mes concitoyens de race franco-canadienne; et je suis positivement certain qu'en me faisant son candidat l'Association n'a pas non plus ces buts hostiles; l'Association a d'ailleurs des principes qui se résument dans ce motto: "Droits Egaux pour tous; privilèges spéciaux pour personne."

Je reconnais pleinement que les droits, dont je veux jouir personnellement doivent être également l'apanage de ceux qui peuvent différer d'avec moi en religion ou appartenir à une nationalité qui n'est pas la mienne. Et je confesse l'impossibilité où je me trouve d'expliquer qu'il puisse se trouver des électeurs intelligents parmi vous qui se sentent de la répugnance pour les principes de l'Equal Rightiste et ne peuvent les accepter. Ces principes, les voici :

Pour faire du Canada un grand pays et lui faire atteindre le plus haut degré de prospérité auquel l'appelle sa destinée il faut qu'il ne renferme qu'un peuple homogène.—La liberté religieuse et civile dans sa large acception est le bien par naissance de tout Canadien.

Depuis l'ouverture du Parlement actuel de la question de la plus haute importance pour notre bonheur national ont occupé notre attention la plus sérieuse et ces questions sont maintenant devenues du domaine politique. Il n'est donc que juste que vous ayez, dans cette campagne électorale, l'occasion d'approfondir de nouveau ces questions et de vous prononcer sur leur mérite.

L'Acte de la Province de Québec pour le règlement des Biens des Jésuites et dont le désaveu a été demandé—ce qui dans mon opinion était une demande juste et conforme aux principes que j'ai énoncés—dont, je le répète, le désaveu a été demandé, mais refusé par la coalition des deux grands partis politiques qui se partagent ce pays, tout cela compromet sérieusement l'avenir du Canada.

Chacun de nous a été sympathique à l'effort—dont vous avez été spectateurs pour la plupart—pour faire disparaître durant la présente session cette clause retrograde de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest imposant la dualité de langue à cette contrée nouvelle, déjà écrasée sous le joug des politiciens lesquels hostiles les uns aux autres s'épuisent à se montrer davantage les esclaves de pouvoirs qui dominent depuis trop longtemps l'Etat.

Le Manitoba cherche la liberté en se débarrassant des Ecoles Séparées et de la Dualité de langues qu'on lui avait imposées à sa naissance et le Nord-Ouest semble déterminé à se libérer des lois par lesquelles il s'est vu lié des berceaux à propos de ces mêmes Ecoles Séparées et Dualité de langue. La tâche reste aux députés du Canada à la Chambre des Communes de décider en dernier ressort ces importantes questions dont dépend le bien-être, la liberté et le bonheur de ces larges territoires encore à l'état d'enfance qui seront peuplés aussi que nous avons droit de l'espérer par des milliers d'hommes libres.

Et c'est sur ces questions aussi importantes que la Capitale politique de la Puissance doit se prononcer sans détour et sans obscurité.

Il y a sans doute beaucoup d'autres questions qui occuperont votre attention lors du choix d'un représentant, mais elle ne peuvent, sous des circonstances aussi pénibles que celles où le pays se trouve, recevoir une attention considérable. Je ne leur accorde pas en conséquence une importance telle que je doive en parler longuement dans une adresse déjà démesurée.

Permettez-moi de dire que vis-à-vis ces questions et en tenant compte des grands partis qui divisent la Chambre des Communes je prendrai une attitude indépendante si vous me faites l'honneur de m'élire. Ce sera ma politique de juger à leur mérite et sans aucune partialité chaque mesure qui sera soumise à l'attention des députés, avec un constant désir de promouvoir les intérêts de la Puissance dans la mesure de mes forces.

Je ne désespère aucunement de l'avenir de mon pays, tout difficile que paraisse la position que lui fait le dissimulément de tant de races différentes dans nos nombreuses provinces; je crois encore à la possibilité de ne forner qu'un seul et grand peuple. Pour atteindre ce but la législation doit être le résultat de discussions soignées, approfondies, guidées par les conseils sages, prudents et modérés. Si les principes fondamentaux que je viens de poser et auxquels j'ai hère étaient respectés et bien suivis, les différents éléments de notre population qui ont été au début une cause d'alarmes et de difficultés pourraient devenir la source de la véritable force de notre édifice social.

En conclusion, laissez-moi vous dire que les nombreuses années que j'ai passées au milieu de vous, pendant lesquelles je puis le dire, j'ai essayé d'une façon paisible et sans ostentation de rendre quelques services à mes concitoyens, me permettent d'espérer que je ne suis pas entièrement inconnu même à ceux qui ne sont venus résider ici que tout récemment et constituent un droit personnel à compter sur vos votes qu'il me sera difficile par manque de temps de solliciter plus directement.

Tout de même, en autant que les circonstances me le permettent, je m'efforcerai de rencontrer autant d'électeurs que je pourrai de ce jour à la votation. Je prie ceux que je ne pourrai voir personnellement de m'appuyer s'ils ont foi dans mes principes et s'ils sont satisfaits de la vie que j'ai menée parmi eux.

Et je prie tous ceux qui me connaissent, qui professent les mêmes principes que moi et qui croient que mon élection serait favorable aux intérêts du pays de me donner leurs concours sans autre sollicitation de ma part.

J'ai l'honneur de demeurer
Electeurs et amis
Votre obéissant serviteur,

GEORGE HAY.

NOTRE JOURNAL

Jusqu'ici, afin de donner l'avantage à tous les citoyens de Hull de lire le *Spectateur*, le jour de ses sorties, nous avons laissé la distribution de journaux entre les mains d'une vingtaine de jeunes garçons qui vendaient le *Spectateur* à un centin, jusque dans les parties les plus reculées de la ville. Ce système a aussi été pratiqué dans le but d'étendre notre circulation dans la Cité, mais maintenant que le chiffre de nos abonnés dépasse les 600 dans Hull seulement, l'administration a décidé qu'à partir du premier de Mai prochain, aucun de nos journaux de se vendra à la cent par les rues. Nous aurons nos abonnés réguliers, à \$2.00 par année, et nous sommes certain à l'avance que le public généralement sera satisfait du nouveau genre de distribution réglé et fidèle, que nous adopterons à partir du premier de Mai.

Le prix de l'abonnement devrait augmenter en proportion de l'importance que le *Spectateur* gagne à chaque jour, mais nous avons décidé de le laisser encore au même prix pour cette année afin que tout le monde de Hull, c'est-à-dire, au moins quinze cents familles de Hull aient l'avantage de s'abonner au *Spectateur* à raison de \$2.00 par an.

AUX ANNONCEURS

Voici le mois de mai, et la plupart des contrats d'annonces que nous avaient signés les marchands de Hull à pareille date l'an dernier, vont expirer. Notre principal support, celui par qui le *Spectateur* a pu subsister jusqu'ici et rendre des services marqués à la Cité de Hull va devenir nul pour nous, si les marchands en général ne considèrent longuement le bien qu'a causé à leur commerce réclame qu'ils ont faite dans notre journal.

Marchands de Hull, considérez bien la marche des affaires de ceux qui ont le plus annoncé au cours de 1889, qui ont sans cesse placé sous les yeux du peuple les avantages qu'ils pouvaient lui offrir dans leur genre d'affaires, et vous vous apercevrez inmanquablement que ce sont ceux là qui font le plus de négoce dans Hull, et dont les affaires prospèrent à merveille.

Nous comptons donc sur cette importante classe de la société pour assurer l'avenir du *Spectateur*, le seul journal français de Hull qui ait pu passer à travers les rudes épreuves que cause la rareté de l'argent, ici, pendant la saison d'hiver, et qui ait pu surtout combattre si vigoureusement pour les intérêts du public en général et principalement pour les marchands. Que ces derniers se donnent la main et qu'au premier de mai, tous ensemble, ceux qui ont déjà des contrats d'annonces les renouvellent et ceux qui n'ont pas encore annoncé suivent l'exemple des premiers gens d'affaires de Hull.

LES ELECTEURS

Sont inscrites sur la liste des électeurs, les personnes suivantes et nulles autres, qui sont du sexe masculin, qui ont vingt-et-un ans révolus, sont sujets de Sa Majesté, par naissance ou par naturalisation, et ne sont frappées d'aucune incapacité légale, savoir :

1o. Les propriétaires ou occupants de bonne foi de biens-fonds estimés, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, au montant de trois cents piastres au moins en valeur réelle, dans une municipalité de cité qui a droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou d'un moins vingt piastres, dans toute autre municipalité; pourvu que ces biens soient estimés en valeur réelle, d'après le rôle d'évaluation, à trois cents piastres au moins, dans une municipalité de cité ayant droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou à deux cents piastres dans toute autre municipalité;

2o. Les locataires de bonne foi, payant pour des biens-fonds un loyer annuel d'au moins trente piastres, dans une municipalité de cité qui a droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou d'un moins vingt piastres, dans toute autre municipalité; pourvu que ces biens soient estimés en valeur réelle, d'après le rôle d'évaluation, à trois cents piastres au moins, dans une municipalité de cité ayant droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou à deux cents piastres dans toute autre municipalité;

3o. Les instituteurs enseignant dans une institution placée sous le contrôle des syndics ou des commissaires d'écoles;

4o. Les anciens cultivateurs ou propriétaires, connus généralement sous le nom de "rentiers" qui retirent à raison de donation, vente ou autrement, une rente d'argent ou en nature, d'une valeur d'au moins cent piastres, en y comprenant la valeur du logement et de toute autre chose appréciable en argent;

5o. Les fils de cultivateurs qui travaillent depuis un an sur la terre paternelle, si cette terre est d'une valeur qui serait suffisante, étant également partagée entre eux comme copropriétaires, pour leur donner le droit de voter en vertu de la présente loi,—ou encore qui travaillent sur la terre de leur mère depuis le même temps;

6o. Les fils de propriétaires d'immeubles, demeurant avec leur père et leur mère, tels fils et tels immeubles se trouvant, et l'inscription se faisant dans les conditions susdites.

7o. Les pêcheurs domiciliés dans le

district électoral et propriétaires de bateaux, filets, seines et engins de pêche, dans ce district électoral, ou d'une ou plusieurs parts dans un navire enregistré qui, réunis, ont une valeur réelle d'au moins cent cinquante piastres.

2. Les fils de cultivateurs exercent les droits ci-dessus, quand même le père ou la mère ne serait que locataire ou occupant d'une terre;

Ils les exercent de la même manière que s'ils étaient fils de propriétaire, avec cette différence toutefois, que c'est la valeur annuelle de la terre qui sert de base au cens électoral comme dans le cas, *mutatis mutandis*, des sous-paragraphes 1^{er} et 2^o du paragraphe précédent du présent article.

3. L'absence temporaire de la terre ou de l'établissement du père ou de la mère pendant six mois en tout dans l'année, ou l'absence comme "étudiant" ne prive pas le fils de l'exercice des franchises électorales ci-dessus conférées.

AVIS IMPORTANTS

Ceux de nos abonnés qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal sont priés d'en donner avis à l'administration.

Les abonnés qui changent de domicile doivent donner leur ancienne et nouvelle adresse afin d'éviter toute irrégularité dans l'envoi du journal. Aucun cas ne sera fait des demandes de changement d'adresse, si l'ancienne ne nous est pas donnée.

AVIS

M. Antoine Parent désire faire savoir au public de Hull qu'il a acheté à grand marché le stock de Peintures et de Tapisserie de M. Euclide Parent, anciennement de la rue Main et qu'il commencera la semaine prochaine une grande vente à prix réduits de tous les articles se rattachant à cette branche de commerce. Il sera de l'avantage du public de Hull de rendre une visite au magasin de M. Ant. Parent, rue Victoria.

M. Parent donne aussi avis aux personnes qui sont endettées envers M. Euclide Parent d'aller régler leurs comptes à son magasin dans la rue Victoria, vu que ce monsieur a aussi fait l'acquisition des livres de M. Euclide Parent.

L'HOTEL IMPERIAL

M. Jacques Goyette comme nous l'avons déjà annoncé a racheté son hôtel de M. Leroux, et il est en voie de lui faire subir une transformation complète.

En effet, d'après ce que M. Goyette nous a fait voir, nous pouvons dire en toute sûreté que l'hôtel Imperial sera ce qu'il y a de mieux dans Hull pour l'accommodation du public voyageur.

La portion est princière sous tous les rapports; la buvette est toujours fournie d'excellentes boissons et des meilleures cigares. La salle d'échantillons est vaste et spacieuse; le cocher ne laissera rien à désirer, et M. Goyette peut s'enorgueillir de posséder l'hôtel palais de la ville de Hull.

AVIS IMPORTANT

Invariablement, il faut que je vende d'ici à quelque temps tout le stock de fraîches épicerie que j'ai en mains. Je veux à présent que j'ai réglé mes affaires à l'amiable, vendre toutes mes marchandises à des prix extrêmement bas, et même au prix coûtant, s'il le faut.

Les personnes endettées envers moi voudront bien me rendre une visite.

Le public est respectueusement invité à venir acheter leurs épicerie à mon magasin à sauver ainsi de l'argent. Je profite de la présente occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'il m'a donné jusqu'ici et j'ose espérer que je serai encore à l'avenir en état de satisfaire ses demandes.

AUSI A VENDRE:

Un poêle à huile, un poêle à charbon, un tonneau, un harnais de travail, voitures et harnais, doubles et simples, un phaeton, et quatre chevaux de saug. Conditions faciles.

GEO. THOMAS.

Coin des rues Albert et Inkerman.

VENEZ ME VOIR.



REGLEMENT NO. 50.

AMENDANT LE REGLEMENT No. 19 INTITULÉ "REGLEMENT POUR LICENCIER ET RÉGULARISER LES ÉCURIES DE LOUAGE, LES COCHERS DE PLACE ET LES CHARRETIERS."

Le Règlement No. 19, intitulé "Règlement pour licencier et régulariser les écuries de louage, les cochers de place et les charretiers," est par le présent amendé en retranchant, dans les première et deuxième lignes de la section XI, les mots: "La rue Main, entre les rues Chaudière et de l'Église," et les remplaçant par les mots: "La rue Main, à une distance de cinquante pieds sud de la ligne nord de la dite rue, entre le côté est de la rue Chaudière, et le côté ouest de la rue du Pont."

Le présent Règlement deviendra en force le dernier jour de sa publication.

J. O. LAFERRIERE.

Secrétaire-Trésorier.

W. F. SCOTT.

Maire.



REGLEMENT NO. 49

CONCERNANT LES COLPORTEURS

Il est ordonné et statué par le dit Conseil, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit :

Sec. 1. Une taxe annuelle est imposée sur et sera payable par tout colporteur faisant affaires dans la Cité, au taux de quarante piastres pour un colporteur à pied, au taux de soixante piastres pour un colporteur avec une charrette à bras, et au taux de cent piastres pour un colporteur avec un wagon ou autre voiture menée par un cheval, la dite taxe, pour les contribuables de cette cité est toutefois fixée au taux de dix piastres pour un colporteur à pied, au taux de vingt piastres pour un colporteur avec une charrette à bras, et au taux de trente piastres pour un colporteur avec un wagon ou autre voiture menée par un cheval.

Sec. 2. Pour agir en qualité de colporteur dans la Cité, il faut avoir demandé et obtenu du chef de police un permis et un numéro, et payé à celui-ci la taxe ci-haut imposée.

Sec. 3. Tous tels permis expireront le premier Mai après leur octroi, et seront renouvelables chaque année sur demande.

Sec. 4. Ces permis ne seront pas cessibles et ils n'autoriseront d'autres personnes à s'en prévaloir que celles dont ils portent le nom.

Sec. 5. A tout colporteur qui obtiendra un permis comme susdit, le chef de police délivrera un numéro en chiffre plaqués, et tel colporteur, dans l'exercice de son négoce, sera tenu de porter ce numéro en la manière que le chef de police l'exigera, et de façon à ce qu'il puisse être vu distinctement.

Sec. 6. Sera considéré comme colporteur pour les fins du présent règlement, toute personne ayant en sa possession, pour vendre, des marchandises de quelque nature que ce soit et les vendant ou les offrant en vente dans les rues ou places publiques, ou dans les maisons privées; mais non pas les commis voyageurs à l'emploi des manufacturiers ou marchands en gros, vendant aux marchands en détail des marchandises sur échantillons, ni les porteurs de journaux, les colporteurs de charbon ou les personnes qui vendent dans les rues des fruits, des biscuits, des noix ou des sucreries dans un panier; sera aussi compris dans l'exception ci-dessus, les cultivateurs et les jardiniers vendant le produit de leurs fermes ou de leurs jardins seulement, à l'exception cependant de la viande qui ne pourra être vendue par ces derniers en quantités moindres qu'un quartier à la fois.

Sec. 7. Il est défendu à toute personne munie d'un permis de colporteur de crier ou de débiter aucune marchandise ou article dans aucune rue ou place publique, de façon à attirer la foule ou à gêner la circulation sur aucune rue ou trottoir, ou par quelque clameur, son ou bruit, de troubler ou incommoder aucune personne, ou d'être cause que la paix et le bon ordre dans la cité soient troublés.

Sec. 8. Toute personne qui contreviendra à aucune des dispositions de ce règlement sera passible d'une amende, et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme de l'emprisonnement à être fixés par le Cour du Recorder à sa discrétion; mais la dite amende n'exécute pas quarante piastres et l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de deux mois de calendrier; le dit emprisonnement cessant devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par la dite Cour du Recorder sur paiement de la dite amende et des frais; et le contrevenant sera sujet à la même pénalité pour tout et chaque jour que continuera cette violation ou contravention, et ce sera considérée comme une offense distincte et séparée pour tout et chaque tel jour.

Sec. 9. Toutes dispositions à ce contraires dans des règlements ou résolutions antérieures sont par les présents abrogées.

J. O. LAFERRIERE

Secrétaire-Trésorier.

W. F. SCOTT

Maire.

Bryson Graham ET CIE.,

l'établissement le plus
considérable d'Ottawa
ont acheté le fonds de banque
route de

LAROSE & CIE

52½ dans la piastre.

Le Stock a été démenagé
au magasin de la rue Sparks.

LA VENTE

Se continue actuellement.

GRANDE BAISSÉ DANS

LES PRIX

CHEZ

Bryson, Graham & Cie.,

146, 148, 150, 152 et 154 Rue
Sparks, Ottawa.

Employez seulement le fil Clapperton,
le meilleur, chez Bryson, Graham & Cie

"LE SPECTATEUR"

MARDI 22 AVRIL, 1890.

Les Elections Provinciales

L'Electeur nous annonce qu'on va
avoir des Elections, et cette fois-ci, il
fait s'en tenir à la parole de l'organe
officiel du gouvernement quoiqu'il fasse
semblant de ne pas avoir puisé ses ren-
seignements aux sources où il a coutume
de s'abreuver.

Dans un article éditorial, la même
feuille prend une vue d'ensemble du
gouvernement Mercier depuis qu'il est
au pouvoir et nous le présente sous un
bel aspect de justice, d'honnêteté et de
sagesse. Il compare l'administration
nationale à une balance dont l'un des
plateaux porte le bien et l'autre, le mal
qu'a pu faire le gouvernement Mercier
depuis son ascension au trône dictatorial
de la province de Québec, et natu-
rellement pour cet organe, le plateau
du bien l'emporte sur celui du mal.

Nous aimerions à nous ranger avec
le confrère de ce côté, mais lui-même
nous dit plus loin que si le plateau du
mal pèse plus que l'autre plateau du
bien, il faut condamner le gouverne-
ment. Serait-il nécessaire aujourd'hui
d'entrer dans des détails, que tous les
électeurs du comté d'Ottawa connais-
sent déjà, afin de faire voir les di-
vers titres qu'a acquis M. Mercier à la
mésestime, à l'aversion nous oserions
dire, des habitants de ce comté? Il
nous semble inutile de redire aux élec-
teurs l'objet de dérision dont le comté
d'Ottawa a servi parmi les députés na-
tionaux, pendant la dernière session
surtout; il semble inutile de faire voir
de nouveaux les injustices qui ont été
commises envers nous tous par le gou-
vernement local; cependant, ces ques-
tions ont tellement besoin d'être discus-
sées, il faut tellement que le peuple en
soit au courant, afin qu'aux grands
jours de la lutte, afin qu'en présence
des éloquentes habileurs que le gouver-
nement va envoyer pour lurrer les
électeurs du comté d'Ottawa, nous soyons
tous ensemble en état de pouvoir
répondre à ces orateurs salariés qui
viennent ici en temps d'élections pour
débitier plus de mensonges qu'ils ne
peuvent eux-mêmes. Il faut que tout le
peuple sache à quoi s'en tenir quand il
sera en présence d'un partisan de M.

Mercier, qui fera appel, avec une lon-
gue tresse de mots dorés, au patrio-
tisme des Canadiens Français afin de
leur faire perdre toute idée des justes
réclamations qu'ils ont contre le gou-
vernement local.

Les électeurs ne se laisseront pas
convaincre par les grands mouvements,
par les sourires enjôleurs et par les pa-
roles mielleuses des orateurs, mais ils
repasseront tranquillement dans leur
esprit et ils pèseront mûrement le pour
et le contre de l'administration Mercier
dans le comté d'Ottawa et il n'y a pas
l'ombre d'un doute que le plateau du
bien sera trouvé léger quand le temps
d'action sera arrivé.

Il faudra vous rappeler électeurs du
comté, toute l'histoire de l'augmenta-
tion de la représentation au gouverne-
ment local et la non-division du comté
d'Ottawa; il faudra vous rappeler ce
que dit M. de Liberprey dans sa cor-
respondance que nous publions dans
une autre colonne; il faudra vous rap-
peler électeurs de Hull de l'affaire du
pont de la Gatineau, il faudra vous
rappeler de l'affaire de la cour et de la
prison; il faudra vous rappeler des
\$25,000 d'octroi dégénérées en \$10,000
et ensuite réduites à rien, et il faudra
vous rappeler enfin qu'aucunes de
toutes ces promesses du gouvernement
Mercier n'a été accomplie.

Avec un pareil programme à son
dossier, nous doutons fort des chances
d'élections du gouvernement Mercier
dans le comté d'Ottawa.

NOTE DE LA REDACTION

Nous attirons l'attention des lec-
teurs sur la correspondance politique
que nous adresse M. de Liberprey et
que nous publions dans une autre co-
lonne.

GRANDE ASSEMBLEE

Samedi au lieu la nomination
des candidats aspirants au poste
laissé vacant par feu M. Perley.

Il y a eu force discours par tous
les candidats et plusieurs autres
orateurs invités pour l'occasion.
Le bulletin de M. McIntosh, por-
tait entre autres signatures, celles de
MM. Sir James Grant, Allen
Gilmour, J. B. Abbott, E. G. Laver-
dure, O. Durocher et plusieurs
autres Canadiens-Français influents
d'Ottawa.

Le bulletin de M. Chrysler était
signé par MM. Bronson, McIntyre,
J. W. Bangs, Belcourt, Lauzon,
Leblanc et beaucoup d'autres.

M. Hay était appuyé par MM.
F. B. Bronson, J. Gibson et une
soixantaine d'autres.

M. Christie a fait un discours
dans lequel il a déclaré ne pas vou-
loir prendre part à la lutte parce-
que quand il est venu sur les rangs
il ne croyait pas que l'élection se
ferait sur autant de combinaisons
politiques. Il s'est retiré en en-
courageant ses concitoyens à voter
pour le candidat conservateur.

BULLETIN LITTERAIRE

Le troisième numéro de la REVUE
FRANÇAISE publiée à New-York, 39
W. 14th street, s'est fait un peu at-
tendre; il faut lui pardonner en fa-
veur des améliorations subies dans
sa rédaction. Ce numéro contient
une charmante illustration de No-
tre-Dame de Poitiers, avec texte
descriptif. La délicieuse nouvelle
Colas, Colasse et Cokette, due à la plu-
me de Jules Simon, est aussi illus-
trée de la façon la plus amusante et
artistique. Nous voyons au som-
maire: Une étude sur le Romancier
espagnol du "Cid", sur l'œuvre de
Rabelais; une intéressante causerie
sur l'Esthétique du Parnasse signée
de Paul Bourget, et un portrait lit-
téraire de cet auteur par Jules Le-
maître. Ceci n'est que la partie sé-
rieusement littéraire. La REVUE
FRANÇAISE est remplie de délicate
prose, choisie dans ce que les au-
teurs français ont produit de plus
charmant et de plus nouveau.

Tous ceux qui s'intéressent à la
littérature et à la langue française
ont enfin sous la main un recueil
littéraire mensuel à la portée de
tous.

Le prix de l'abonnement est pour
un an \$4.00, le numéro 35 cents.

CORRESPONDANCE

Nous ne sommes pas responsable des opi-
nions émises par nos correspondants.
LA REDACTION

ST ANDRÉ AVELLIN, 18 AVRIL '90.

M. le Rédacteur,

Je prends la liberté de vous de-
mander l'hospitalité dans vos co-
lonnes afin de faire connaître aux
électeurs du comté d'Ottawa le peu
de cas que le gouvernement Mer-
cier fait de leurs réclamations
pour les choses les plus urgentes.

Pourquoi parmi tous les comtés
de la Province de Québec, le comté
d'Ottawa qui pourtant est le comté
qui fournit le plus de revenus à
la Province, soit le seul qui ne
soit pas doté d'une institution pour
pouvoir retirer les vieillards et les
orphelins?.....

C'est la question que se posait
un prêtre du diocèse d'Ottawa pen-
sant que les théories humanitaires
de l'honorable Premier n'étaient
pas vian le creuse, il fit une de-
mande d'octroi afin de lui venir en
aide pour la construction de cet
hospice. En réponse à sa première
demande on lui fit entrevoir qu'il
n'était pas impossible qu'un peu de
l'argent du peuple ne soit, accordé
afin de venir en aide aux plus dé-
shérités. Confiant dans cette demi-
promesse (mais étant comme sœur
Anne de fabuleuse mémoire qui va-
voit rien venir) il fit une nou-
velle tentative mais cette fois en
personne. Malheureusement il a-
vait oublié que M. Mercier avait
des adulateurs même parmi ses pa-
roissiens les plus dévoués; aussi la
veille de son départ pour Québec
une lettre le précédait à Québec
adressée à M. Rochon afin de mettre
ce dernier sur ses gardes contre ce
mendiant en soutane vu que la pa-
roisse où il était question de bâtir
cet hospice était assez riche pour le
bâtir à ses propres frais; que cet
octroi servirait uniquement à faire
vendre un morceau de terrain ap-
partenant à un conservateur.

M. Rochon le crut-il?.....mais un
fait certain c'est que ce pauvre curé
arrivé à Québec n'avait pas de sol-
liciteur et qu'il dut s'en revenir
comme il était parti (c'est à dire je
me trompe) plus pauvre de l'argent
qu'il avait dépensé dans son voyage.

Ces deux tentatives infructu-
euses, ne l'avaient cependant pas
découragé. L'an dernier il fit une
nouvelle tentative qui, cette fois
eut une réponse catégorique, M.
Mercier n'hésita pas un instant,
il refusa net.

Il faut avouer M. le Rédacteur,
que M. Mercier est plus généreux
pour l'Université de Toronto que
pour les malheureux du comté d'Ot-
tawa.

Aussi, si le candidat de M. Mer-
cier remporte une veste dans le
comté d'Ottawa, comme je l'espère
bien, avouez avec moi qu'il ne l'au-
ra pas volée.

En attendant nous serons tou-
jours obligés d'envoyer nos néces-
saires à Ottawa (ville).

Je vous salue

J. B. DE LIBERPREY

L'UNION MUSICALE

Sur une invitation de leur Pro-
fesseur les membres de "L'Union
Musical" se sont rendus Dimanche
chez ce dernier pour repasser les
morceaux qui devront être exécutés
à un Concert que la Société doit
prochainement donner en l'honneur
de ses Membres Honoraires.

Les musiciens bien qu'exténués
de fatigue par une pratique de
cinq heures n'aspirent qu'au mo-
ment de pouvoir y retourner pour
la raison que s'ils retirent un avan-
tage énorme des leçons aussi sérieu-
sément faites, ils éprouvent aussi la
satisfaction d'être reçus à cœur ou-
vert par un homme qui sait aussi
bien se faire l'égal de ses élèves
dans les moments de repos qu'il sait
se faire écouter quand un morceau
est à l'étude, deux qualités de pre-
mier ordre, qui, nous n'en doutons
nullement feront sous peu de
"L'Union Musical" un corps de
population.

"Le Spectateur"

Le "Spectateur" est en vente au
No 278 rue Dalhousie, Ottawa, chez
M. A. Belleau.

NOUVELLE

Et pressant le pas, bientôt il fut
au niveau des deux jeunes filles et
alors mettant son chapeau à la
main il dit à la plus jeune:

Pardon Mademoiselle, si je me
présente moi-même, je sais bien que
c'est au contraire des usages, mais
nous sommes en Bretagne et vous
êtes française.... Je vais donc vous
énumérer mes noms et profession:
Francis Brisson, peintre paysagiste,
médaillé de première classe. Quant
à mon ami, il se nomme Jacques de
La Lizardière, poète de son métier.
Nous nous en retournerons comme
vous à Douarnenez et nous demou-
rons je crois dans la même maison.

Cela avait été débité avec une
telle volubilité que la jeune fille en
restait ébahie. Tout en écoutant
les paroles de Brisson, elle avait re-
connu Jacques et avait rougi im-
perceptiblement. Quand le peintre
eut fini sa harangue, un sourire mal-
licieux courut sur les lèvres de la
jolie châtelaine aux yeux noisette.

No LAVARET GALEK (1) répondit-
elle de sa voix nette et mordante,
puis tournant brusquement le dos
au peintre elle hâta le pas. La
servante en fit autant, et elles
disparurent au détour du che-
min.

Il paraît qu'elle ne sait pas le
français murmura Brisson déconfit.

Laisse donc, dit Jacques dépité,
elle s'est moquée de toi!... Ce matin
je l'ai entendu jaser avec sa ser-
vante en bel et bon français. Seu-
lement tu l'as ahurie avec tes phrases.

Que ne parlais-tu toi-même, ré-
pliqua Brisson vexé, nous aurions
vu si tu t'en serais mieux tiré....

Je n'aurais pas dit de bêtises au
moins.

Et pendant près d'un quart
d'heure ils marchèrent froidement
l'un près de l'autre, mais la subli-
mité du spectacle qu'ils avaient
sous les yeux, dissipa le nuage qui
s'était interposé entre eux et ils
admirèrent de concert le paysage
ravissant déroulé à leurs yeux. Ce
ne fut qu'à la nuit tombante qu'ils
arrivèrent à leur maison.

Quelle est donc la dame qui ha-
bite la chambre voisine de la
mienne? demanda Jacques à la
propriétaire.

Ce n'est pas une dame, c'est Ma-
demoiselle de Kergadec.

Est-elle ici pour longtemps?

Elle est partie, Monsieur.

Partie, dit Jacques avec tristesse.

Où, monsieur, elle était venue
pour le pardon de Ste Anne, et
elle est retournée chez elle.

Et où est-ce chez elle?

Ah! dame, monsieur, vous m'en
demandez plus que je n'en sais....

C'est en quelque part dans la lande,
du côté de Pont-Croix.

Pont-Croix? Elle demeure aux
environs de Pont-Croix près du fa-
meux manoir, répétait Jacques le
lendemain, et elle est partie sans
que nous ayons pu lui parler! C'est
là faute aussi Brisson.... Tu avais
bien besoin de l'effaroucher avec
tes offres cavalières sur la grande
route?

Si nous allions à Pont-Croix?

proposa Francis.

Comme des chevaliers errants à
la recherche d'une demoiselle en-
chantée! Nous vois-tu frappant de
porte en porte pour demander aux
gens: "Mademoiselle de Kergadec,
s'il vous plaît?"

Non, mais nous pourrions au
moins nous enquérir du manoir où
se sont réfugiés les girondins.

Bah! les gens d'ici sont igno-
rants comme des carpes en fait
d'histoire locale... personne ne nous
renseignera.

Si fait, j'ai consulté la-dessus
notre hôte et elle m'a répondu:
"Allez voir les demoiselles Guil-
lerm... Elles vendent de tout et
savent tout...."

Eh! bien soit, s'écria Jacques,
allons voir les demoiselles Guil-
lerm!

Et tous deux se dirigèrent vers
le magasin des demoiselles Guil-
lerm.

Ces demoiselles, déjà mûres, mais
très-alertes encore, vivaient là avec
leur vieille mère et comme l'avait
dit l'hôte, vendaient de tout, du
tabac, de l'épicerie, des étoffes, des
engins de pêche, de la chaussure, en
un mot un magasin général et le
mieux achalandé de la ville.

Tout en prenant des cigares, les
deux amis avaient accaparé l'at-
tention de Mlle Henriette, la plus
intelligente et la plus expansive des
deux sœurs, et l'avaient consultée
sur les excursions à faire aux en-
virons.

1 Je ne parle pas le français.

A Continuer

Courrier de Hull

Assemblée

Hier soir à un lieu aux Flatts une
assemblée des électeurs. Les orateurs
ont été MM. MacIntosh, Tassé et Ro-
billard.

Association

Les tailleurs de pierre et les maçons
de Hull ont eu une assemblée vendredi
dernier et se sont formés en une asso-
ciation de secours mutuelle; la deuxi-
ème assemblée a eu lieu hier soir et les
officiers suivants ont été élus: "Prési-
dent, M. Geo. Beaucage, Secrétaire M.
Jos. Chevalier, Trésorier, M. Frs. Ga-
vard, Percepteur, M. Gariépy, et autres.

Personnel

M. J. B. Charleston, surintendant
des gardes forestiers pour la province
de Québec est allé à Québec vendredi
derniers, mais il est retourné à Hull
hier soir.

MM. Cooke et Helmer viennent de
s'assurer les services de M. C. O'Reegan
anciennement de la maison B. E. Me-
gale de Montréal.

M. O'Reegan parle très bien notre
langue et à la public français de Hull et
des alentours sera servi avec courtoisie.

Assemblée

Hier soir, à l'assemblée du conseil de
ville, la question de renvoi de M. Ri-
chard par l'ingénieur Paris est revenue
sur le tapis. Après une discussion de
deux heures, une motion a été adoptée
par laquelle M. Richard était réintégré
dans ses fonctions de chauffeur et M.
Paris, forcé à garder cet homme sous
ses ordres; M. Paris a offert sa démis-
sion au conseil, mais elle n'a pas été
acceptée. M. Paris va laisser la place
quant même.

A l'Hotel de Ville

L'entrepreneur d'Aoust a commencé
avec cinq hommes, à poser les lam-
bordes sur les fondations de l'Hotel de
ville; 20 maçons et autres ouvriers tra-
vaillent activement à la construction
des travaux en pierre. Samedi prochain
nous assur-t-on, la pose de la pierre
angulaire pourra avoir lieu. MM. Ri-
chard et Black vont pousser les tra-
vaux avec vigueur.

Accident

Dimanche midi, dans la rue Duc,
aux Flatts, deux hommes conduisant
un cheval attelé à un buggy, lorsque
la bête fit un saut de côté et le choc
lança sur le sol l'un des occupants, M.
Fost. Celui-ci se cassa le bras et s'in-
fligea une large coupure à l'œil. Le
blessé resta insensible sur le pavé jus-
qu'à l'arrivée du médecin.

Aux Membres Honoraires

Le professeur Brenot vient d'écrire
un splendide morceau de musique, spé-
cialement arrangé et respectueusement
dédié aux membres honoraires de "L'U-
nion Musical". La nouvelle composi-
tion est un pot-pourri-fantaisie pas-
redoublé basée sur les plus belles de nos
chansons Canadiennes, le morceau
d'une harmonie entraînant
et d'un charme d'exécution
remarquable. Cette œuvre de M. Brenot
sera appelée "Tuque Bleue" et
sera jouée au prochain concert donné
par l'Union Musical à ses membres
honoraires.

Aux Jeunes et aux vieux mariés

Vous pouvez échanger vos vieux
poeles pour des meubles ou des poeles
neufs au magasin tenu par M. O'Or-
sonnes, 143, 145 rue Principale.
Vous y trouverez des matelas pesant
le poids requis et ayant l'épaisseur dé-
sirable; de la plume lavée à la vapeur
et séchée au four; aussi des Spring
beds fabriqués dans les grandes ma-
nufactures et par suite à meilleur mar-
ché que ceux faits à la main par des
gens qui n'ont pas l'aide de machines.
Nous recommandons particulièrement
les lits dont les ressorts sont recou-
verts par une toile métallique. Avec
ceux-ci, vous ne serez pas obligés à
tout moment de rattacher les res-
sorts.

Club de Crosse

Plusieurs jeunes gens le Hull ont
formé entre eux hier soir un club de
Crosse qui sera soutenu pendant les 6
premiers mois de son existence par un
certain nombre de sports payant une
cotisation mensuelle de 25 cts. chacun.
Beaucoup de personnes ont déjà donné
leur assentiment au nouveau projet et
tout fait prévoir qu'avant longtemps
Hull aura, comme dans toutes les
autres villes d'ailleurs, un club de
crosse organisé et établi sur des bases
solides. Ce n'était pas sans besoin si la
chose n'a pas existé ici avant aujourd-
d'hui, car il faut des amusements et
des exercices à la jeunesse ou autre-
ment, elle se perd. Hull semble vou-
loir sortir de l'état de désunion où elle
est depuis longtemps, et comme un trou-
peau au moment de quelque calamité,
les canadiens de Hull, se groupent en-
semble et sentent le besoin de s'unir.

Voici le résultat des élections d'hier
soir: Président, Ls. Reinhardt, Secrétaire,
Harry Walters, Trésorier, Alphonse
Perras.

Les autres membres du club sont
MM. P. Fortier, Maïse Lalonde, Pas-
cal Gagné, Fred. Saunders, Ed. Trudel,
Tota Walters, P. Drapeau, Jos. Perras,
Geo. Reinhardt, Joseph Tassé.

Le nom du nouveau Club est "Hull
Club".

LE "SPECTATEUR"

N. PAGÉ, ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE

Journal publié les Mardis et Vendredis dans l'intérêt des populations ouvrières et agricoles du district d'Ottawa.

ABONNEMENT	
Hull et Ottawa: Un an	\$2.00
Montreal et Québec: Un an	1.00
Autres endroits: Un an	1.00
ANNONCES (mesure normale)	
Première insertion: 10 cts la ligne	
Insertions subséquentes: 5 cts la ligne	
Une fois par semaine: 8 cts la ligne	

BUREAUX ET ATELIERS

NO. 154, RUE PRINCIPALE,

Toutes les correspondances doivent être adressées comme suit:

N. PAGÉ,

LE "SPECTATEUR",

P.O. Box 221

Hull, Canada

Telephone Bell No. 487 D.

Nous accusons réception de la *Revue Française*, charmante publication mensuelle imprimée à New-York et dont nous parlons dans une autre colonne. M. L. Boisse en est le Directeur-Éditeur et les collaborateurs sont choisis parmi les sommités littéraires françaises du jour. Nous souhaitons longue vie à la *Revue Française*.

M. J. B. Rousseau, l'entrepreneur du pont des Chaudières est à Hull, il a été hier rendre visite aux *piquets* de M. Macquet mais il n'a trouvé aucun vestige des travaux si importants exécutés l'an dernier par un ingénieur belge au service du gouvernement Mercier.

Aux jeunes Gens de Hull

Les jeunes gens de Hull qui ont 21 ans révolus et qui ont droit de vote aux élections provinciales d'après les lois de l'acte électoral de la province de Québec que nous publions en première page, sont tenus d'aller faire entrer leur nom sur la liste électorale au bureau du Secrétaire Trésorier, dans la rue Albion.

Ont droit de vote les jeunes gens de Hull qui ont 21 ans, et dont le père ou la mère possède des propriétés évaluées à \$200, \$400, \$600 ou \$800 ou plus, de sorte que le père, avec une évaluation de \$200 seulement à son droit de vote pour lui-même et pour chaque \$200 additionnelles d'évaluation il peut, de même que la mère quand le père est mort, qualifier un de ses fils ayant 21 ans et demeurant dans la cité.

CORRESPONDANCE OUVRIÈRE

Mon Rédacteur,

Vous connaissez sans doute les injustices flagrantes qui ont été commises depuis quelque temps par les entrepreneurs de l'église de Hull envers les citoyens de cette ville, hommes de métiers, tailleurs de pierre. Je voudrais renseigner le public sur la méthode pas très honorable dont se servent ces messieurs étrangers, et j'ai cru que le meilleur moyen pour en arriver à une fin qui vaille, était de parler par la voie de votre intéressant journal.

D'abord je dois dire que je suis contribuable de la cité de Hull et à peu près l'un des seuls tailleurs de pierre de cette ville qui ait trouvé de l'emploi au service de M. Martineau, les autres maçons étant des étrangers, gens de St Alban. Depuis 22 jours, mon fils, apprenti de 10 mois, et moi-même tailleur de pierre expert, travaillons à l'église sans que jamais nous ayons pu savoir les prix qu'on devait nous payer. Or, il y a quelques jours, pour nos 44 journées de travail, quelle somme pensez-vous que nous ayons retirée? La chose paraît incroyable, mais elle est malheureusement vraie; nous avons retiré à nous deux \$46.35, sur laquelle somme il faut déduire \$2.61 pour usage des outils. Ça ne paie pas d'être citoyens de Hull avec de pareils gens; pourtant les maçons étrangers reçoivent \$2.50 par jour.

Mais ce n'est pas tout, vous l'allez voir. Vendredi dernier au soir, les tailleurs de pierre de Hull s'assemblaient pour former entre eux une association de secours mutuelle; un règlement était adopté par lequel les tailleurs de pierre ne devaient pas travailler en des-

sous d'un certain prix. A cette assemblée étaient présents plusieurs de ces tailleurs de St Alban qui, le lendemain matin s'en furent de suite à M. Martineau pour lui raconter ce qui s'était passé la veille, et voici la réponse que leur fit cet entrepreneur; je la donne dans toute sa force afin de ne pas changer le sens de ce que voulait dire ce monsieur: C'est bien, a-t-il dit, que les autres me demandent ce qu'ils veulent et je paierai le prix, mais pas un homme de Hull ne donnera un m...it coup de marteau ici. Le lendemain, ce jour de paie en question, j'allai à l'ouvrage comme d'habitude et je réclamai un prix très raisonnable pour un certain morceau d'ouvrage, M. Martineau me répondit par des paroles en harmonie avec sa catégorique réponse plus haut citée.

Que pensez-vous, M. le Rédacteur de la conduite de ces entrepreneurs étrangers, qui, non contents de nous amener ici une foule de gens de métiers, vrais gâtés-professions, essaient par tous les moyens possibles à économiser leurs deniers sur la journée de travail du pauvre citoyen de Hull. Déjà plusieurs fois les ouvriers de Hull se sont récriés contre ces MM. Martineau & Cie, et toujours leurs plaintes mouraient autour d'eux-mêmes, mais aujourd'hui je livre les choses au public telles qu'elles sont.

Bien à vous M. le Rédacteur,
FRANÇOIS GAVARD.

NOTES AU CRAYON

M. Christie, l'un des candidats conservateurs dans la lutte électorale d'Ottawa vient de se retirer de la lutte afin de laisser le champ libre à M. MacIntosh.

Ambroise Lépine, le lieutenant de Riel, a été nommé à un poste officiel dans le bureau d'immigration du Canada. A cette nouvelle, les orangistes ont, de suite, soulevé l'idée d'ériger une statue à Smith qui a été tué par les ordres de Riel.

La farine vient d'augmenter de cinquante centins par baril. Dieu merci aux nouveaux tarifs que vient de mettre en force le gouvernement fédéral.

L'avoocat Chrysler d'Ottawa est le candidat libéral sur les rangs. La nomination a eu lieu samedi dernier et la votation aura lieu samedi prochain.

Les élections générales dans l'Ontario auront lieu, dit-on, le 6 ou le 7 de juin prochain, c'est-à-dire vers la même date que les élections générales de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Les banquiers protestent fortement contre la nouvelle loi des banques, introduite par M. Foster, et dont nous avons parlé dernièrement.

L'Électeur sonne le clairon d'appel. Le résultat des élections prochaines causent certaines craintes au parti national et l'Électeur commence de nouveau à faire vibrer les cordes du patriotisme Canadien-Français; c'est le plus sûr moyen de chasser de l'esprit du peuple les doutes qu'ils pourraient avoir sur la sagesse de l'administration Mercier.

On mande de Rome que l'enquête qui a eu lieu sur les finances municipales révèle un état voisin de la faillite. Le gouvernement refuse d'aider davantage à détourner une crise et l'on s'attend à de nombreuses faillites.

Du Manitoba: La comédie est jouée: Joseph Martin est redevenu ministre et reprend son portefeuille de procureur-général dans le cabinet Greenway. Nos prévisions se sont accomplies: cet individu a tellement compromis l'administration actuelle qu'il ne s'est trouvé personne d'assez hardi pour tenter de le remplacer.

L'étendue des assises houillères de notre pays n'est plus un mystère pour personne. Elles mesurent une superficie de 65,000 milles carrés et la quantité de houille que l'on retire est de 4,500,000 à 5,000,000 de tonnes par mille carré. Les houillères de l'Angleterre épuisées, ruinées, ce sera nécessairement à leurs colonies que les Anglais de l'avenir demanderont le combustible qu'ils ne trouveront plus chez eux. Le Canada sera l'un de leurs fournisseurs et il devra l'être longtemps, étant donné l'immense capacité productive de ses bassins houillers.

M. Ernest Lavisse, l'éminent professeur d'histoire au Collège de France, pose sa candidature à l'Académie française pour le fauteuil d'Emile Augier.

Le nombre des Candidats à ce fauteuil se trouve ainsi porté à treize; en voici la liste:

MM. Charles Nauroy, Ferdinand Brunetière, Henry Houssaye, Thureau Daugin, Emile Zola, Henry Becque, André Theuriot, Ferdinand Fabre, J. Viaud (Pierre-Loti), A. Rognault, Eugène Manuel, J. Barbier, Ernest Lavisse.

La date de l'élection n'est pas encore fixée.

Aux filles à marier

Un de nos confrères donne les conseils suivants aux gentilles demoiselles en âge d'accueillir un prétendant:

Il faut refuser votre main à tout brasseur, car il vous mettrait bientôt dans... la bière.

Le serrurier est trop amateur de vis et vous pourriez en épousant vous jeter dans les fers.

Le boulanger... il vous mettrait à coup sûr dans le pétrin.

Le tanneur (l'affreux homme) vous tannerait sans miséricorde; affaire d'habitude.

Le musicien vous nourrirait de son...

Si vous aimez l'activité, refusez un marchand de cigares; car vous pourriez avoir un mari lent.

Déliez-vous des tailleurs, trop souvent ils tournent capot.

Un menuisier, du matin au soir vous scierait; les imprimeurs ont souvent de mauvais caractères; enfin, si à votre choix, osez se présenter un prosaïque pompier, soyez sûre que trop tôt il éteindrait sa flamme.

NOTE

A partir du 1er avril, l'Indépendant Littéraire consacrant un fait accompli déjà dans l'esprit du public s'appellera simplement l'INDÉPENDANCE avec, pour sous-titre, revue bi-mensuelle littéraire, artistique, politique. Ce titre en effet répond entièrement au genre d'études publiées dans cette Revue, qui depuis longtemps s'était généralisée de, tout en demeurant surtout littéraire, avait cru devoir, comme l'on sait, élargir son cadre et étendre le champ de son action. Dans la partie politique seront surtout traitées des questions de politique étrangère.

En dehors de cette modification, l'INDÉPENDANCE n'est autre que l'Indépendant Littéraire, fondé en 1886; même direction avec notre confrère Albert GERES, même rédaction, même esprit libéral, même programme, qui, lui ayant valu tout son succès depuis quatre ans, n'a d'ailleurs aucun besoin de changement.

Naissance

A Aylmer, le 21 avril, Madame Antoine Moussette, une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

AVIS AUX CHARRETIERS

A vendre.—Un carrosse, une voiture d'hiver, buffalos, harnais et chevaux. Conditions faciles. S'adresser à Michel Coallier, hôtelier, coin des rues du Pont et Wellington, Hull.

ON DEMANDE

Des couturières sachant coudre dans les HABITS, VESTES et PANTALONS.

S'adresser immédiatement chez J. R. CRAIG, 105 Rue Sparks, Ottawa.

REPRODUCTION

AGRICULTURE

COMMENT ON DOIT EMPLOYER LE FUMIER

Il ne suffit pas de produire beaucoup de fumier au meilleur marché possible, et de savoir l'amener par une bonne fermentation dans l'état sous lequel il est le plus profitable à la germination et de manière à ce qu'il produise la plus grande somme de résultats dans le plus court espace de temps; car, plus on multiplie les récoltes d'un terrain sans l'appauvrir, plus on fait rapporter d'intérêt à son argent.

Presque partout on a la mauvaise habitude de charrier les fumiers trop longtemps à l'avance sur la terre, et de les y laisser amoncelés, soit en une seule masse, soit plus ordinairement en petits tas, jusqu'à l'époque où l'on éparpille le fumier à la surface pour l'enfouir, plus tôt ou plus tard, par le dernier labour de semailles.

Rien ne nuit plus aux fumiers que de rester ainsi exposés des journées entières à l'action de la pluie ou du soleil: ils éprouvent des pertes énormes en gaz fertilisants dans les chaleurs, ou en purin dans les temps pluvieux. Certaines parties du sol, dans ce dernier cas, sont engraisées trop fortement, tandis que les autres souffrent du manque d'engrais et ne donnent que de chétifs produits.

Un fermier belge qui verrait conduire aux champs les fumiers un ou deux mois avant l'époque nécessaire, qui apercevrait les petits tas et la manière dont on éparpille ce fumier à la surface du sol pour le laisser se dessécher et se réduire presque à rien avant de l'enfouir, ce fermier s'en retournerait chez lui persuadé que nos cultivateurs ont beaucoup trop d'engrais, puisqu'ils font tout ce qu'il faut pour leur faire perdre de leur énergie et de leur volume.

Sachez-le: dans les pays bien cultivés on a grand soin de porter les fumiers aux champs que lorsqu'il y a possibilité de les enterrer immédiatement ou les étendre aussitôt et très également à la surface; puis on les enfouit sans plus attendre par un labour léger.



AVIS

Vente Remise

La vente aux enchères, de bilots et bois de service, cédé par N. E. Cormier à l'honorable ministre des Travaux Publics comm. représentant sa Majesté la Reine, qui devait avoir lieu à l'hôtel Russell le 18 courant à Ottawa, est remise jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre
A. GOBELL,
Sec. étaire,
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 11 avril 1890.

AVIS

Le public de Hull pourra se munir de lits à ressorts avec monture en bois ou bien des lits à ressorts tout en acier et en fer et manufacturés dans Hull par moi-même je n'ai pas d'agent à payer et je puis vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Venez me voir,
JOS. BÉLANGER,
Bloc Poulin,
Rue Main.

Plumes d'Australie

Et autres plumes

Nettoyées, teintes et refrisées.

PAR

Dlle. R. D. Desjardins

NO. 114 RUE WRIGHT, HULL.

Les commandes sont promptement exécutées. Satisfaction garantie. Prix modérés.

A VENDRE

Lots à bâtir à vendre ou à donner à constitut, situés dans les rues Wellington et du Lac. Conditions faciles. S'adresser à Nellis et Monk, 22 rue Metcalfe, Ottawa.

DEMENAGEMENT

EDOUARD PETIT, Horloger.

NO. 70, RUE PRINCIPALE, HULL

Transportera son stock de marchandises dans le magasin maintenant occupé par M. Elzéar Fortin, au

1er MAI prochain

D'ici au 1er Mai, je ferai une réduction de 15 à 20 par cent sur toutes les montres et les bijouteries.

N'oubliez pas la place.

102 Rue PRINCIPALE

BLOCK FAULKNER

J. L. ORME & FILS,

Seuls Agents pour les

Meilleurs Pianos et Orgues

CANADIENS ET AMERICAINS.

"KNABE," New-York.

"FISCHER," "

"MASON & RISCH," Toronto.

"DOMINION," Bowmanville, Ont.

Chaque Instrument est GARANTI POUR CINQ ANS.

Nos prix sont très bas et nos termes sont des plus libéraux.

Venez et voyez notre magnifique assortiment.

113 & 115 RUE SPARKS,

OTTAWA.

201089C

HONNEUR AUX REMÈDES SAUVAGES DE GEO. TUCKER

ARRAPAHO BAUME DE LA MONTAGNE VERTE

DE GEO. TUCKER, POUR LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÈDES BIEN CONNUS.

\$5.000 DE RECOMPENSE POUR DE MEILLEURES MEDICINES PATENTÉES VENDUS PAR TOUS PHARMACIENS ET EPICIERS RESPECTABLES DÉPÔT CHEZ	MÈRES SAUVEZ LA VIE À VOS PETITS ENFANTS EN DEMANDANT TOUJOURS À VOTRE PHARMACIEN LES BONBONS DE CHOCOLAT INDIEN DES MONTAGNES VERTES DE GEO. TUCKER POUR LES VERS.	N'oubliez pas de demander les petites pilules POMMES DE MAI DE LA MONTAGNE VERTE POUR LA PURGATION. DYSPEPSIE, CONSTIPATION ETC 122 PILULES LA DOSE	DES MILLIERS DE PERSONNES SOUFFRANTES ONT IMMEDIATEMENT RECOURS AUX Remèdes Sauvages DE GEO. TUCKER
--	---	---	---

429, RUE GRAIG EN FACE DU CHAMP DE MARS

ARRAPAHO, Baume de la MONTAGNE VERTE

DE GEO. TUCKER

Remède interne et externe, le seul spécifique connu contre la Grippe et tout autre maladie contagieuse. Cette préparation du célèbre guérisseur sauvage est un vente chez F. BARRETTE, épicière rue Wellington, Hull.

LA PHARMACIE SAVARD

Sera ouverte dans la première semaine de

Mai au No. 142 rue Principale

En face des magasins de M. E. D'Orsonnens.

LA
VENGEANCE
D'UN
FILS

TROISIEME PARTIE

LE SACRIFICE DE GERMAINE

IV

PRESQUE UNE REVANCHE.

Suite

Il reconnut l'emplacement de la grande salle où se réunissaient les buveurs vulgaires, celui des cabinets réservés aux Vampires, quelques mystérieuses retraites qui leur servaient au besoin de refuge, et plus loin les derniers vestiges des tonneaux où, plus d'une fois, durant cette époque dont le souvenir lui pesait comme un remords, il avait cherché dans l'ivresse et le courage d'un nouveau crime, puis il remonta en voiture.

—Où faut-il vous conduire maintenant bourgeois ? — demanda le cocher en se retournant à demi sur son siège.

—Allée des Veuves, — répondit Adolphe, — je vous arrêterai quand il le faudra.

Puis tout bas à lui-même, —

—Je veux tout voir, — ajouta-t-il, — je serai prudent.

A travers les taillis sans sans feuillage, la maison semblait silencieuse, inhabitée.

—Ce ne peut être que là — se dit Adolphe, — est-ce qu'ils auraient déjà pris la fuite !

Il revint sur ses pas cherchant l'ouverture des caves.

Et quand il l'eut trouvée ; —

—Assurons-nous s'il existe une communication ! — se dit-il.

Une pince de fer se trouvait non loin de là, il alla s'en saisir, s'engagea courageusement dans l'escalier souterrain.

Mais au moment d'y disparaître, il se tourna pour prononcer tout à l'entour, au ras de terre, un regard scrutateur.

—Personne ne m'a vu, — pensa-t-il, — personne ne me verra... personne !...

Adolphe se trompait.

De la lucarne d'un des pavillons qui flanquaient la grille de l'hôtel, un homme l'avait aperçu, suivait tous ses mouvements d'un regard anxieux.

Cet homme c'était Frégor.

—Adolphe ! — murmura-t-il avec une joie féroce, — oh ! c'est le diable lui-même qui nous le livre ainsi, il vient d'entrer dans son tombeau !

Il s'était armé de son terrible stylet.

En quelques bonds, il descendit vers la cour. Mais au moment où il la traversait d'un pas rapide, on sonna.

—Je n'ouvrirai pas, — se dit Frégor.

Et il reprit sa course vers le parc.

Une seconde fois la cloche retenti sous une main impatiente.

Frégor n'en poursuivit pas moins son chemin.

Pour atteindre à la brèche du parc il lui fallait faire un assez long détour.

Il y arriva toujours courant il franchit le passage, il allait s'élançant vers le caveau, lors que tout à coup de l'autre côté des démolitions sur la route, un cabriolet s'arrêta.

De ce cabriolet deux hommes descendirent.

L'entrepreneur des travaux l'architecte.

—Ah ! — fit le maître maçon tout en saluant Frégor, — je ne m'étonne plus que vous ne nous ayez pas ouvert. Voilà deux heures que je sonne à la grille.

Frégor restait interet cherchant à dissimuler son trouble.

—Je me rends aux ordres de M. le vicomte, — dit à son tour l'architecte, — allez le prévenir que je l'attends ici.

—Ici mais... —

—A moins que vous ne préférerez me conduire vers lui mais vivement... je suis très pressé.

—Alors venez, messieurs, car mon maître est souffrant... venez ! — s'empressa de répondre le valet, avec l'épérance d'être libre ensuite, et de revenir achever son œuvre sanglante.

Mais l'entrepreneur se refusa à cet arrangement.

—Moi je reste, — dit-il, — car j'ai des mesures à prendre et des ordres à donner à mes ouvriers, auxquels j'ai dit en passant d'avaler les morceaux doubles... et tenz ! les voici déjà qui reviennent.

Frégor eut un frémissement de colère, et pour avoir du moins le temps de prévenir Morénas :

—En ce cas, — dit-il, — je vais chercher monsieur.

Afin d'aller plus vite, il prit par la route, et ce fut un hasard heureux pour Adolphe, car presque aussitôt, Morénas apparut de l'autre côté, dans le parc.

L'architecte et l'entrepreneur allèrent à sa rencontre.

En ce moment, L'écurie remontait l'escalier de la cave.

A l'extrémité d'une longue galerie souterraine, il s'était heurté centre une porte, et dans les ténèbres, il n'avait pu l'ouvrir. Mais il s'en revenait convaincu que c'était bien par là qu'Antonio l'avait fait passer, que le cabaret communiquait secrètement avec l'hôtel.

Cet hôtel, à qui appartenait-il ? qui l'habitait ?... Voilà ce qu'il fallait savoir.

Comme L'écurie allait franchir les dernières marches qui le séparaient encore de la lumière, il entendit des voix et se rejeta vivement dans un angle obscur, du fond duquel son regard pouvait s'étendre sur une certaine partie des décombres.

Trois hommes ne tardèrent pas à paraître.

L'un d'eux, bien qu'invisible encore en face, avait une taille une tournure, qui furent un premier indice pour Adolphe.

Il parla.

—Oh ! cette voix, cette voix murmura L'écurie, en le dévorant des yeux.

Il vint à se retourner, il avait le bras en écharpe.

L'écurie étouffa un cri de joie ;

(A Continuer)

A VENDRE

Lots à bâtir à vendre ou à donner à constitut, situés dans les rues Wellington et du Lac. Conditions faciles. S'adresser à Nellis et Monk, 22 rue Metcalfe, Ottawa.

A VENDRE

LOTS À BATIR, situés dans le centre de la Ville, sur les rues du Lac et Wellington. S'adresser à N. Pagé 154 rue Principale.

A VENDRE OU A LOUER

Une belle maison en briques, de 24 x 28 pieds, bien aérée et bien éclairée, ayant deux étages et demi carré et située dans le centre de la ville, tout près de l'église. Un beau jardin entoure la maison. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE

Une maison à deux côtés, un étage et demi carré, située dans un endroit très salubre du village des Chénas, à vendre à des conditions très faciles. S'adresser à M. Sylvio Mousseau aux Chénas.

A LOUER

Plusieurs magasins et logements dans le bloc Monk sur la rue Principale. Bons Postes d'affaires.

Le bureau occupé par M. l'avocat E. Beauset est à louer ainsi que le haut pour logement privé. S'adresser à N. Pagé, No 154 rue Principale.

A VENDRE

Une maison en bois à un étage et demi, située dans la rue Wall. La maison sera vendue avec tout les effets de ménage, toutes les dépendances ainsi qu'une charrette. Termes faciles. S'adresser à M. Bazile Bédard ou au bureau du Spectateur.

ON DEMANDE

On demande de suite une bonne modiste. S'adresser au No. 45 rue Victoria, chez Madame AMÉDÉE CARRIERE.



SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées adressées au sou signé et portant la suscription "Soumission pour approvisionnement pour les sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 21 avril 1890, pour la livraison des approvisionnements destinés aux Sauvages pendant l'exercice expirant le 30 juin 1891, consistant en farine, bœuf, lard fumé, épicerie, munitions, ficelle, instruments aratoires, outils, etc. droits payés à différents endroits au Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer des formules de soumissions, donnant tous les détails au sujet des approvisionnements requis, dates de la livraison, etc. en s'adressant soit au sousigné, soit au Commissaire des Sauvages à Régina ou au bureau des affaires des Sauvages [Winnipeg].

On pourra soumissionner pour chaque espèce de provisions, (ou pour aucune partie de chaque espèce de provisions) séparément, ou pour tous les approvisionnements mentionnés dans les ordres, et le département se réserve le droit de rejeter le tout ou aucune partie d'une soumission.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du surintendant général des affaires des sauvages sur une banque canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat basé sur sa soumission, lorsque requis de ce faire, ou s'il ne complète pas les conditions de son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.

Chaque soumission devra, outre la signature du soumissionnaire, porter celles de deux cautions agréés par le département, qui se portera garant de l'exécution du contrat.

Cette annonce ne sera publiée par aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et aucune réclamation de la part d'un journal qui n'aura pas été ainsi autorisée ne sera acceptée.

L. VANKOUHNET, Député du Surintendant-Général des Affaires des Sauvages. Département des Affaires des Sauvages. Ottawa, mars 1890.

PROFESSIONNELLS

McDougal & Grondin
AVOCATS
Aylmer, - - P Q

N. TETREAU,
Notaire.
No. 183 RUE PRINCIPALE, HULL

P. T. DESJARDINS,
Notaire
No 139 RUE PRINCIPALE, HULL

G. J. Labelle
Huissier, C. S.
141 rue Principale Hull, P. Q.
Boîte 116 Bureau de Poste.

J. E. BEAUSSET,
Avocat
ONTARIO et QUEBEC
Hull, 156 Rue Main, Ottawa, 25 Sparks

C. B. MAJOR,
Avocat
No. 141, Rue Principale, Hull, P. Q.

A. F. Richard Thos. Black
RICHARD & BLACK,
ENTREPRENEURS,
32 Rue Pitt ou a Wrightville, chemin Gatineau, Hull, P. Q.

L. Z. CHARBONNEAU,
HUISSIER, C. S.
Auditeur, Agent & Collecteur
Aylmer P. Q.

BARBIER — COIFFEUR
PETER LAPORTE
86 RUE WELLINGTON HULL

Magasins et Logements
Dans le block Monk (ancien block Poulin) rue Principale. S'adresser à N. Pagé No 154, rue Principale.

Elevantes Chambres Dentales a Hull
Dr. B. S. Stackhouse
CHIRURGIEN DENDISTE
Bloc Goyette Rue Principale, vis-à-vis le bureau de Poste.

Dents remplacées d'après un système tout-à-fait nouveau, 15 minutes après l'extraction des dents naturelles. Pas de douleurs. Gaz, chloroforme ou éther administrés.

Magasin du bon Marche
NO. 100 RUE PRINCIPALE HULL
Ancien Magasin de E. J. Faulkner
MARCHANDISES SECHES et NOUVEAUTES

Pour les Dames,
TWEEDS, CHAPEAUX et ARTICLES DE FANTAISIES POUR MESSIEURS

Habillements faits sur commande. Hardes faites, Etc., Etc.

Abon Marche. Un seul prix. Argent comptant
G. LAFOND,
No. 100 Rue Principal, Hull, vis-à-vis l'église Anglaise.

S. St. JEAN
FERBLANTIER-PLOMBEUR
No. 257, Rue Principale Hull

Ouvrage de commande une spécialité. Réparations de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

PRIX MODÉRÉS.
L. A. BELLEAU
Tobacconiste
No. 278, Rue Dalhousie, Ottawa.

Tabac, Pipes et Cigares de toutes sortes. Une visite est sollicitée.

CHANGEMENT
M. J. B. DORION
Artiste-Photographe d'OTTAWA

désire informer le public de Hull en général, qu'il a repris possession de son atelier au No. 144 rue Principale, Hull, et continuera comme par le passé à remplir avec satisfaction toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

PHOTOGRAPHIES de toutes GRANDEURS depuis cartes de visites jusqu'à grandeur naturelle. Agrandissement, une spécialité, ouvrage garanti. Une visite est sollicitée.

J. B. DORION
144 Rue Principale, HULL, P. Q.

Si vous êtes atteints de la "GRIPPE"

BUVEZ LE
VIN DE QUININE
Campbell
Le meilleur rimède en existence.

Le tonique le plus fortifiant. Méfiez vous des contre-façons. Pour être certain d'avoir le vrai remède, allez Médical Hall.

No. 84 Rue Principale, Hull, P. Q
Cooke & Helmer
PHARMACIENS

BUREAU DE POSTE DE HULL

ARRIVEE ET DEPART DES MALLS

MALLS ARRIVÉE

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, A.M., A.M., P.M., P.M.

"SPECTATEUR"

N. PAGÉ, ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE
Journal publié les Mardis et Vendredis dans l'intérêt des populations ouvrières et agricoles du district d'Ottawa.

ABONNEMENT
Hull et Ottawa: Un an \$2.00
Six mois 1.00
Montréal et Québec: Un an 2.00
Six mois 1.00
Tous autres endroits: Un an 1.00

ANNONCES (mesure nonpareil)
Première insertion..... 10 cts la ligne
Insertions subséquentes..... 5 cts la ligne
Une fois par semaine..... 8 cts la ligne

BUREAUX ET ATELIERS
NO. 154, RUE PRINCIPALE,
Toutes les correspondances doivent être adressées comme suit :
N. PAGE,
LE SPECTATEUR,
PO. Boîte 421
Hull, Canada

ARPIN & Frere
Manufacturiers de
Chaussures en Gros
Lanoraie, P. Q.

Le patronage des marchands du district d'Ottawa est respectueusement sollicité. Les ordres expédiés par la malle rose vront notre prompte attention.

M. A. Perrotin est notre agent-vo-yageur, MM. les marchands voudront bien garder leurs commandes jusqu'à sa prochaine visite qui se fera sous peu.

J. E. ARPIN, J. N. ARPIN,
11-15 89-1a

D. C. SIMON,
Percepteur du Revenu
Auditeur, Comptable,
Agent General d'Assurances

Sur la Vie, contre le Feu et les Accidents,
Pour plusieurs compagnies de première classe, et Agent pour la

Caisse d'Epargne et de Credit, de Paris.

M. Simon est maintenant prêt à assurer toutes espèces de propriétés et effets à des prix raisonnables, en donnant comme par le passé, satisfaction à tous.

Il sera heureux, aussi, de donner les explications nécessaires à ceux qui voudraient se prévaloir des avantages qu'offrent la "Caisse générale d'Epargne et de crédit de Paris."

PHARMACIE de HULL
84 Rue Principale 84
COOKE ET HELMER, Prop.

Toujours en main un vaste assortiment de
VIN DE PEPTONE de CHAPO-TEAUX.
CAPSULE MORRHUOL, "SANTAL MIDY"
CIGARETTES INDIENNES, Contre l'Asthme etc.

FER BRAVAIS, GOUDRON GUYOT, CHARBON BELLOC, SEIDLITZ CHANTAUD, INJECTION MATICE, ETC ! ETC ! ETC !

Prescriptions préparées par des pharmaciens compétents.

Agences du TELEPHONE et de la CANADIAN EXPRESS Co.
S. P. Cooke. R. A. Helmer.

ETABLIE EN 1884
ELEONORE SEGUIN
Librairie Ste. Anne
NO. 106 Rue Main, Hull

Nous avons toujours en main un assortiment complet, de Livres de Prières, Livres d'Histoires, Livres de Comptes, Livres d'Ecole, Chapelets, Crucifix, Statues. Toutes sortes de Papier, Laine, Flase, Braide, Rasade, Bonquets, Garnitures pour Salon et Jouets d'Enfants.

Nous avons l'agence pour les Patrons Bazar de James McCall

Vous trouverez à notre magasin tous les patrons les plus nouveaux de manteaux, et de robes pour dames, et pour enfants.

Mlle. ELEONORE SEGUIN, Propriétaire

Librairie Lapierre
COIN DES RUES MAIN ET DUKE

Toujours en main tout ce qu'on peut désirer en livres, papoterie et objets de bureau.

Spécialités: Encadrement, Tapisserie, Rideaux à ressort. Travaux faits rapidement.

Dépôt des Journaux de Québec, Montreal et Ottawa. Une Visite est Sollicitée.